



Audition libre pour accident de voiture

Par **Liloumanon**, le **06/05/2019** à **19:14**

Bonjour j'ai été convoqué pour une audition libre pour un accident de voiture au mois d'août et après mon audition le gendarme m'a pris mes empreintes et de les photos et que cela et normal merci car je n'ai pas trouver cela normal

Par **Visiteur**, le **06/05/2019** à **21:03**

Bonjour

C'est pourtant la règle depuis 2014,

La prise d'empreinte est pratiquée , à l'issue d'une audition « libre », "dans la mesure où les nouvelles dispositions concernent expressément les personnes à l'égard desquelles il existe des raisons plausibles de soupçonner qu'elles ont commis ou tenter de commettre une infraction, tout comme le fait l'article 55-1 du CPP".